



**FEDERATION FRANCAISE
D'ESCRIME**

**Mesdames, Messieurs les Président(e)s de
ligues,
Mesdames, Messieurs les CTR**

Objet : date d'application de la bavette électrique au fleuret sur les épreuves fédérales

Madame, Monsieur le Président(e)s de ligues, Cher(e)s Ami(e)s,

Suite aux décisions du comité directeur fédéral du 13 juin 2009, la nouvelle bavette au fleuret sera obligatoire sur toutes les épreuves fédérales :

- ✚ A compter du 1^{er} septembre 2010
- ✚ Pour l'ensemble des catégories cadets, juniors, seniors et vétérans.

Nous vous remercions d'en informer vos clubs.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous adressons nos meilleures salutations sportives.

Patrick LEFORT
Chargé de missions DTN

Jean-Pierre KESSLER
Secrétaire général

**Pour info : Commissions d'armes / Commissions vétérans / Commission nationale
d'arbitrage / Commission matériel et équipements**

Fédération Française d'Éscrime

Reconnue d'utilité publique
14, rue Moncey - 75009 Paris
Téléphone : 01 44 53 27 50 - Télécopie : 01 40 23 96 18 - E-mail : ffe@escrime-ffe.fr